

Date de la convocation	8 décembre 2022
Membres en exercice	165
Présents	71
Représentés	38



CONSEIL SYNDICAL – Extrait du procès-verbal de la séance du 19 décembre 2022

n°D20221219 – 06b

**Objet : Commission Locale de l'Eau du SAGE Hers-Mort Girou
 Désignation d'un délégué de RESEAU31 – collège des Elus**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Considérant que le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) des vallées de l'Hers-Mort et du Girou est le document d'orientation appliqué à une échelle locale de la politique de l'eau déterminée dans le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Adour-Garonne approuvé par le Préfet coordonnateur de bassin le 1er décembre 2009 ;

Considérant que le règlement du SAGE est doté d'une portée juridique et met en place des prescriptions compatibles avec les échéances du SDAGE. Pour les vallées de l'Hers et du Girou, le périmètre de ce SAGE concerne 182 communes réparties sur les départements de la Haute-Garonne, du Tarn et de l'Aude ;

Considérant que la Commission Locale de l'Eau (CLE) est l'instance d'exécution du SAGE Hers-Mort et Girou. Composée de 52 membres désignés par arrêté préfectoral et répartis en 3 collèges (élus, services de l'Etat et usagers), elle vise à favoriser l'émergence d'un équilibre durable entre les différents enjeux de préservation du milieu et de développement des usages, à élaborer le SAGE et à le mettre en œuvre ;

Considérant que le Préfet coordonnateur, au regard des statuts et des compétences de Réseau31, a proposé le 10 octobre 2011, d'intégrer notre syndicat au sein du collège des collectivités territoriales ;

Considérant que par arrêté du 5 février 2013, Réseau31 a été désigné comme organisme unique gestionnaire des prélèvements pour l'irrigation sur les périmètres Hers Mort (n°143) et Girou (n°153). Le code de l'Environnement prévoit au moins un représentant des organismes uniques au sein de la CLE d'un SAGE, le Préfet coordonnateur de bassin a désigné par arrêté du 29 novembre 2013, Réseau31 pour siéger au sein du collège des usagers conformément à sa demande ;

Considérant que par délibération de la commune de St Sauveur du 27 octobre 2022, M. Philippe PETIT est démissionnaire de son poste de représentant de la commune de Saint Sauveur à Réseau31. Cette démission entraîne la vacance de son siège au sein de la CLE du SAGE Hers-Mort Girou ;

Considérant que M. Francois BATAILLE, Président de la CT2 coteaux de St Jory & Frontonnais et délégué de la commune de Vacquiers se porte candidat à ce siège ;

Considérant que les membres ont voté à l'unanimité en faveur du scrutin public ;

Vu le rapport et sur la proposition du Rapporteur,

Décide

Article unique : de désigner, au scrutin public, M. Francois BATAILLE afin de représenter Réseau31 à la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux vallée Hers Mort Girou au sein du collège des élus.

Résultat du vote	Pour	109	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

Sébastien VINCINI
 Président

